

## **HONORAIRES LOCATION**

	Locataire	Propriétaire		
LOCATION HABITATION				
☐ Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du bail	<ol> <li>8 € / m² TTC</li> <li>10 € / m² TTC</li> <li>12 € / m² TTC</li> </ol>	<ol> <li>8 € / m² TTC</li> <li>10 € / m² TTC</li> <li>12 € / m² TTC</li> </ol>		
□ Rédaction de l'état des lieux	3 € / m² TTC	3 € / m² TTC		
Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1er août 2014.				
Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :				
3. □ Zone « très tendue » 2. □ Zone « tendue » 1. □ Zone « non tendue »				
Année de référence : 2020				
* Ne pouvant excéder un mois de loyer hors charges.				
,				
LOCATION MEUBLÉ (droit commun – Code Civil)		T		
<ul> <li>Recherche du locataire (publicités, visites)</li> <li>Rédaction d'actes (bail, cautionnement solidaire, état des lieux)</li> </ul>	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC		
LOCATION GARAGE				
<ul> <li>Recherche du locataire (publicités, visites)</li> <li>Rédaction d'actes (bail, cautionnement solidaire, état des lieux)</li> </ul>	1 mois de loyer HC	1 mois de loyer HC		
	<u> </u>	I		
	Preneur	Bailleur		
LOCATION PROFESSIONNELLE OU COMMERCIALE	1	T		
<ul> <li>Recherche du locataire (publicités, visites)</li> <li>Rédaction d'actes (bail, cautionnement solidaire, état des lieux)</li> </ul>	10 % HT du loyer annuel HT	10 % HT du loyer annuel HT		
PRESTATION UNIQUE ET EXCEPTIONNELLE				
<ul> <li>Rédaction d'état des lieux, honoraires supportés par le demandeur</li> </ul>	25 % du loyer mensuel hors charges TTC			
Rédaction avenant au bail, honoraires supportés par le demandeur	180 € TTC			

80 € TTC / heure

Conseils en location (taux horaire)



## **HONORAIRES GESTION LOCATIVE**

PRESTATIONS		SERVICES		
Pourcentage TTC appliqué aux sommes encaissées	BASIC 6 %	BASIC+ 7 %	FULL 8,4	
Tenue de la comptabilité et de l'administratif propriétaire	Ø	Ø	Ø	
Révision des loyers	Ø	Ø	Ø	
Tenue de la comptabilité et de l'administratif locataire		☑	☑	
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire			Ø	
Gestion et régularisation des charges locatives		Ø	<b>V</b>	
Gestion et règlement des charges de copropriété		Ø	Ø	
Gestion technique et entretien courant (inférieur à 1500 €)		Ø	Ø	
Gestion des sinistres (inférieur à 1500 €)		Ø	Ø	
Gestion et règlement des tiers (fournisseurs, entreprises)		Ø	Ø	
Traitement administratif de l'impayé			Ø	
Gestion des contentieux			Ø	
Suivi et transmission des contentieux à l'huissier de justice			Ø	
Aide à la déclaration des revenus fonciers			Ø	
PRESTATIONS ACCESSOIRES	SER	SERVICES SUPPLEMENTAIRES (Hors forfait)		
<ul> <li>Assurance loyers impayés, protection juridique et détériorations immobilières</li> </ul>	3 % T	3 % TTC des sommes encaissées		
Assurance vacance locative		2,20 TTC du loyer		
☐ Gestion des travaux, des entretiens courants et des sinistre dont le montant des réparations est supérieur à 1500 €	es 8 % TTC	8 % TTC du montant des travaux TTC		
☐ Conseil pour prestations exceptionnelles		80 € TTC / heure		
☐ Aide à la déclaration des revenus fonciers		250 € TTC		
☐ Frais de relocation	Voir honoraires de location			